



Date de dépôt : 18 mars 2025

Rapport

de la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport chargée d'étudier la proposition de motion de Francisco Taboada, Laurent Seydoux, Marc Saudan, Jean-Marie Voumard, Gabriela Sonderegger, François Erard pour valoriser le football féminin auprès des jeunes à Genève

Rapport de Christo Ivanov (page 3)

Proposition de motion

(3049-A)

pour valoriser le football féminin auprès des jeunes à Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que le Championnat d'Europe féminin de football – soit la plus grande manifestation européenne de sport féminin – aura lieu l'année prochaine en Suisse et notamment dans le canton de Genève où se dérouleront quatre matches ;
- que cet évènement rassemblera les meilleures sélections nationales féminines européennes ;
- que c'est donc une opportunité unique à saisir pour promouvoir et valoriser le sport féminin auprès des jeunes, garçons et filles genevois, de tous les niveaux sociaux ;
- que cette promotion se traduit par une mise à disposition gratuite de billets auprès d'associations sportives genevoises en faveur des jeunes de moins de 18 ans ;

invite le Conseil d'Etat

à mettre à disposition 1000 billets gratuits auprès d'associations sportives genevoises qui organiseront et accompagneront les jeunes de moins de 18 ans à cette manifestation.

Rapport de Christo Ivanov

La commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport a été présidée par M. Thierry Arn lors de la séance du 11 mars 2025.

A assisté à la séance : M. Nicolas Kerguen, secrétaire général adjoint, DCS.

Les procès-verbaux ont été tenus par M^{me} Alicia Nguyen.

Que toutes ces personnes soient ici remerciées de leurs participations aux travaux de notre commission.

Séance du 11 mars 2025

Présentation de la M 3049 par M. Francisco Tobaoda, auteur

M. Tobaoda explique ce qui a motivé le dépôt de cette motion datant d'octobre 2024. Passionné de sport, un domaine qui lui a beaucoup apporté dans sa vie, il a constaté qu'à l'approche de l'Euro de football féminin, une compétition majeure dans ce domaine, l'engouement était quasi inexistant. Soucieux de permettre aux jeunes de se sentir concernés par cet événement, il a donc déposé cette motion. Il parle ici de football, mais préfère utiliser le terme « sport », un concept très inclusif qui joue un rôle essentiel en matière d'intégration, d'inclusion, de santé, de respect des règles et de transmission de valeurs.

Il souligne qu'à Genève, si le football avait été réservé aux connaisseurs, l'équipe nationale suisse ne serait pas celle qu'elle est aujourd'hui. L'engouement actuel touche toutes les couches de la société.

Il explique que, lors du dépôt de cette motion, son objectif initial était d'offrir aux jeunes des clubs locaux un soutien leur permettant d'assister à l'un des matchs de l'équipe nationale suisse, notamment en mettant en place un système de billets. Mais l'enjeu dépasse la simple question des places : il s'agit avant tout de ce que cela symbolise. L'égalité entre hommes et femmes est un droit constitutionnel. Il est convaincu que si cet Euro concernait le football masculin, il bénéficierait d'une bien plus grande visibilité. Il estime aussi que, pour les clubs, c'est une occasion unique de proposer aux jeunes une expérience différente de leurs habitudes. Il sait que le département a déjà soutenu de telles initiatives lors d'autres événements, notamment les matchs du Servette FC féminin.

Un commissaire (MCG) estime que la motion est intéressante. Il demande si son auteur est au courant des subventions accordées aux équipes féminines

ainsi que du nombre d'installations dédiées au football et au sport féminin en général.

M. Taboada répond que ses deux filles jouent à Veyrier et que la question des infrastructures est problématique. Il souligne que, lorsque la team manager de l'équipe suisse déclare publiquement « Pour une fois, on joue dans un stade habituellement réservé aux hommes », cela révèle un véritable souci. Ce problème ne sera certes pas résolu par cette motion, mais il estime qu'il faudrait y remédier.

Un commissaire (MCG) demande ensuite si l'Association cantonale de football fait suffisamment pour promouvoir le football féminin.

M. Taboada précise qu'il n'est pas membre de cette association et ne peut donc pas se prononcer à ce sujet. Il suppose qu'elle fait de son mieux, mais que les difficultés liées aux infrastructures et au manque de moniteurs, tant dans le sport féminin que masculin, compliquent la situation. Toutefois, cette question dépasse le cadre de la motion.

Un commissaire (UDC) relève que la motion demande la gratuité des billets pour les filles de moins de 18 ans. Il interroge alors M. Taboada sur d'éventuels contacts pris avec la structure créée par l'Etat et la Ville de Genève pour organiser l'Euro féminin, afin de voir si des billets pouvaient être mis à disposition des jeunes et des écoles. Il l'interroge aussi sur l'estimation du nombre de billets nécessaires pour chacun des cinq matchs à La Praille et sur l'évaluation du budget correspondant.

M. Taboada répond que la question des coûts et du financement ne relève pas de son rôle de député. Son objectif était avant tout d'envoyer un message politique aux organisateurs, aux clubs et aux parents. Il précise également qu'il ne s'agit pas uniquement de billets pour les jeunes filles, mais bien pour tous les jeunes de moins de 18 ans.

Un commissaire (UDC) ajoute qu'un tournoi féminin a eu lieu à Lancy, organisé par le LANCY FC, l'ACGF et l'ASF, réunissant 16 équipes de moins de 15 ans. Il estime que l'Association cantonale fait déjà des efforts pour promouvoir l'Euro féminin.

Un commissaire (MCG) rectifie en précisant que c'est Lancy qui a organisé cet événement et non l'Association cantonale.

Un commissaire (UDC) exprime des réserves sur la gratuité des billets et lui préfère des tarifs préférentiels, qui pourraient bénéficier à un plus grand nombre. Il demande si cette alternative a été envisagée et si les sponsors pourraient également contribuer en finançant ces réductions plutôt que la gratuité totale.

M. Taboada s'interroge sur l'opposition entre ces deux approches. Selon lui, les tarifs préférentiels sont mieux que rien, mais l'événement pourrait représenter une opportunité de redynamisation pour les jeunes. Offrir quelques billets gratuits serait un signe de reconnaissance. Il concède cependant que, si l'on combine billets gratuits et tarifs préférentiels, il faudrait réfléchir aux critères d'attribution. Concernant le sponsoring, il est ouvert à l'idée, si le département trouve un sponsor prêt à financer cette initiative. Cependant, il estime que les sponsors actuels sont déjà fortement sollicités.

Une commissaire (Ve) trouve que la motion, bien que prometteuse dans son titre, reste un peu limitée dans son ambition. Elle regrette qu'elle ne concerne que cet événement spécifique. Elle propose donc de l'amender pour la rendre plus ambitieuse, notamment en y intégrant une campagne de sensibilisation autour de l'Euro féminin. Selon elle, offrir des billets est une bonne idée, mais sans mesures d'accompagnement, l'impact risque d'être limité. Elle demande enfin si M. Taboada aurait souhaité inclure d'autres propositions pour renforcer la portée de cette motion.

M. Taboada raconte que, lorsqu'il avait 14 ans, il pesait 96 kg et n'avait pas le droit de faire du sport. Son professeur de gymnastique et de natation, un célèbre nageur, les a amenés aux championnats d'Europe, ce qui lui a donné envie de se lancer dans le sport. Il aimerait bien sûr faire davantage et se réjouirait si la commission souhaite aller plus loin dans cette démarche.

Une commissaire (PLR) estime que cette motion est démagogique. Elle critique l'utilisation de l'argent du contribuable sans qu'un chiffrage précis ait été réalisé ni qu'une ligne budgétaire claire ait été identifiée. Selon elle, l'invite formulée dans la motion est inacceptable en l'état. Elle précise qu'elle adhère pleinement aux propos de M. Taboada sur l'importance du sport, mais elle doute que la simple distribution de billets gratuits incite davantage de femmes à pratiquer le football ou les jeunes à s'engager dans le sport.

Pour elle, c'est en soutenant les clubs et la formation que l'on favorisera réellement le développement du sport. Elle illustre son propos en expliquant que, lorsqu'elle assiste à un match de hockey ou de football, elle consomme une bière et du pop-corn, mais cela ne lui donne pas pour autant envie de faire du sport. Elle trouve donc léger de vendre un projet en faveur du sport sous le seul prétexte de distribuer des billets gratuits. Elle demande combien cela va coûter, car elle ne peut pas s'engager dans une telle motion sans en connaître les implications financières.

M. Taboada rétorque que, heureusement, tout le monde ne partage pas son point de vue. Il estime que, si elle trouve cette motion déplacée, alors elle n'est pas une amie du sport. Quant aux chiffres, il reconnaît ne pas les avoir,

considérant que ce n'est pas son rôle en tant que député de les établir. Il rappelle qu'un département compétent pourrait s'en charger et travailler sur le développement de cette motion. Il insiste sur le fait que cette initiative ne se limite pas à offrir des billets, mais qu'elle s'inscrit dans une réflexion plus large sur des enjeux importants de société.

Une commissaire (PLR) réplique que, pourtant, l'unique proposition formulée dans la motion concerne la distribution de billets.

Le président demande pourquoi d'autres axes n'ont pas été intégrés dans cette motion.

M. Taboada explique que chiffrer une initiative uniquement pour l'Euro de football féminin posait déjà certaines difficultés. Ajouter d'autres propositions aurait encore complexifié la démarche. L'objectif ici est de valoriser un événement et de motiver les jeunes à y participer. Il précise toutefois qu'il n'est pas fermé à l'idée d'intégrer d'autres mesures à l'avenir.

Le président demande si cette initiative ciblerait certaines structures spécifiques.

M. Taboada répond qu'elle concernerait les clubs sportifs, en priorité ceux du football. Cependant, il juge important d'ouvrir cette démarche à d'autres disciplines, en particulier celles qui bénéficient de moins de médiatisation.

Un commissaire (S) souligne qu'il est facile d'estimer le coût de l'initiative : 1000 billets pour cinq matchs, ça ne représente pas un calcul compliqué. Il précise que ces billets se vendent bien et qu'il faudrait donc agir rapidement.

Il rappelle que, lors d'événements précédents, l'affluence avait été exceptionnelle. Pour lui, chiffrer cette proposition est tout à fait réalisable.

Un commissaire (UDC) demande combien coûtent les billets.

Un commissaire (UDC) répond qu'ils sont vendus 25 ou 27 francs.

Un commissaire (MCG) relève qu'il est délicat de comparer le football féminin et masculin, car ce dernier génère beaucoup plus de revenus, ce qui offre une marge de manœuvre plus importante. Il remercie le Servette FC féminin pour son engagement et mentionne avoir parcouru plusieurs écoles pour promouvoir le football féminin, une initiative qui a rencontré un grand succès. Il annonce être co-organisateur de la Meyrin Girl's Cup et invite la commission à y participer. Il exprime enfin sa gratitude envers le Fonds du sport et le département pour la subvention accordée à cet événement.

Audition de M. Nicolas Kerguen, secrétaire général adjoint – DCS

M. Kerguen souligne que de nombreux éléments ont déjà été évoqués. Genève a l'opportunité d'accueillir l'Euro féminin en juillet, avec cinq matchs au programme. Cet événement mobilise fortement le DCS. Son organisation est assurée par une association réunissant le canton, la Ville ainsi que des personnalités du monde du football. Ils travaillent actuellement sur trois axes. La promotion de l'événement est essentielle, l'objectif étant de remplir le stade pour les cinq matchs. Plusieurs actions ont été mises en place, comme un tramway aux couleurs de l'Euro féminin, qui semble circuler sur la ligne 12, ainsi qu'une campagne d'affichage.

Des championnes interviennent aussi dans les écoles afin de sensibiliser les jeunes à l'événement. Certaines critiques ont été formulées sur la visibilité de la promotion à Genève par rapport à d'autres cantons. Pour maximiser l'affluence, il faut encourager l'achat de billets.

L'organisation de l'événement mobilise également plusieurs acteurs, notamment le département des institutions et du numérique, le département de la santé et des mobilités, ainsi que la Ville de Lancy, afin d'assurer la logistique et l'accueil des spectateurs. L'enjeu est d'en faire un succès, car il s'agit du deuxième événement sportif le plus important jamais organisé en Suisse.

M. Kerguen précise que les mesures d'héritage occupent aussi une place centrale. L'objectif est de ne pas limiter cet événement à un mois et cinq matchs, mais d'en faire un catalyseur pour le football et le sport féminin. Grâce à un financement du département de la cohésion sociale, un poste de responsable de l'héritage a été créé à l'ACGF. Cette personne sera chargée de mettre en place des initiatives pour augmenter le nombre de licenciées. L'objectif est à la fois qualitatif, en renforçant la fierté d'accueillir cet événement, et quantitatif, en incitant davantage de jeunes filles à pratiquer le football. Selon les chiffres de l'ACG, il semblerait que les filles représentent 10% des licenciés et 13% des juniors du canton. La parité n'est de loin pas encore atteinte, mais les progrès semblent notables par rapport aux années précédentes. Il est essentiel d'encourager les jeunes filles à oser se lancer dans ce sport.

M. Kerguen ajoute qu'un travail est aussi mené avec le service de la culture afin de promouvoir l'événement à travers des initiatives artistiques. Un appel à projets intitulé « Champ Libre WEURO » a été lancé, permettant à cinq projets culturels d'être déployés dans plusieurs quartiers, notamment à Vernier. L'objectif est de valoriser l'Euro féminin à travers des œuvres artistiques.

M. Kerguen mentionne, concernant l'invite de la motion, que le DCS a déjà financé 70 billets, distribués par la FASE aux jeunes et aux travailleurs sociaux. Le DCS serait ouvert, sur le principe, et dans l'esprit d'ouverture mentionné par le motionnaire, à débloquer un montant supplémentaire. La question reste de savoir si cela passera par le Conseil d'Etat pour l'achat de billets à destination des jeunes. L'idée du DCS est de collaborer avec l'ACGF, la FASE ou l'Association genevoise des sports, mais cela n'a pas encore été formalisé. Aucun chiffrage précis n'a été établi à ce stade, mais les premiers prix des billets sont de 25 francs. Il ne souhaite pas avancer de montant sans en avoir discuté avec son magistrat, mais un geste conséquent pourrait être envisagé. Ils sont ouverts à la discussion sur la motion dans sa forme actuelle.

Une commissaire (MCG) estime que trop de discours sont tenus sans actions concrètes. Ancienne présidente de club de football, elle rappelle qu'il est essentiel d'augmenter le nombre de licenciées, mais que cela devient inutile si les infrastructures et les équipes ne suivent pas. Elle déplore le manque d'infrastructures dédiées aux équipes 100% féminines et considère que l'ASF ne mesure pas la réalité des clubs amateurs. Faire de la promotion sans prévoir des terrains supplémentaires n'a, selon elle, aucun sens.

M. Kerguen partage ce constat et reconnaît que le manque d'infrastructures est un véritable problème. Le DCS doit collaborer avec les communes, car ces équipements relèvent de leur compétence. Son rôle est d'initier un dialogue avec elles, même s'il n'a pas de solution immédiate. Il réaffirme cependant l'importance de tirer parti de cet événement pour encourager les jeunes filles à pratiquer le football.

Un commissaire (MCG) souligne que la Meyrin Girl's Cup a intégré une équipe composée de réfugiées issues des centres d'accueil.

Un commissaire (UDC) approuve les propos d'une commissaire (MCG) et rappelle que l'ASF a un objectif ambitieux de 10 000 joueuses en Suisse, alors que la création d'un terrain à Genève prend au minimum dix ans. Même dans des communes plus petites, c'est un processus long et complexe. Il souligne le manque de financement et d'infrastructures. Il rappelle qu'un nouveau contrat de prestations avec Genève Education Football doit être négocié pour l'année prochaine. C'est une opportunité pour augmenter les moyens alloués, d'autant que le football féminin reçoit actuellement très peu de soutien au niveau cantonal. Il estime que l'enveloppe actuelle est de 665 000 francs pour les structures regroupant Servette, Meyrin et Etoile Carouge.

En 2012, Michel Pont avait évalué les besoins sans inclure le football féminin à 1,82 million de francs. Il espère que le futur contrat de prestations sera multiplié par quatre pour permettre aux clubs de se développer et de mieux

encadrer les joueuses. Pour structurer le football féminin, il faut investir dans les encadrants, les moniteurs et les infrastructures. Il rappelle que la Ville de Genève prévoit d'investir dans de nouvelles infrastructures. Il informe que le groupe UDC est prêt à soutenir cette motion, à condition d'y ajouter une enveloppe financière. Il proposera un sous-amendement ou une nouvelle invite afin de garantir un financement concret et permettre des avancées réelles.

Un commissaire (Ve) lit les invites de la motion. Elle note que l'Euro féminin se déroule en juillet, période où les enfants sont en pause et où aucune activité sportive n'est organisée pour eux. Elle trouve intéressant de passer par la FASE, mais se questionne sur le cadre dans lequel ces billets seraient distribués. La motion mentionne un accompagnement par des associations sportives, ce qui semble difficile à mettre en place pendant les vacances.

M. Kerguen affirme que le DCS adhère au principe de la motion. Cependant, sur les modalités concrètes de mise en œuvre, le département devra encore y travailler et déterminer comment le système pourrait fonctionner. Il ne peut pas encore apporter de réponse définitive, mais ces interrogations devront être prises en compte si la motion est adoptée.

Un commissaire (UDC) interroge sur la fréquentation attendue des matchs. Il évoque l'idée de distribuer des billets aux requérants d'asile, mais se demande pourquoi ce serait aux contribuables de financer ces places et si les organisateurs ne pourraient pas eux-mêmes offrir ces billets.

M. Kerguen indique ne pas pouvoir répondre précisément à ce stade. Il précise que le match de la Suisse est celui qui fonctionne le mieux en termes de billetterie, tout comme les quarts et demi-finales. Concernant les deux autres matchs de phase de groupes, il n'a pas les chiffres en tête. Quant à la question du financement des billets, il estime que cette interrogation devrait être adressée directement à l'UEFA.

Discussion de la commission

Une commissaire (PLR) demande si le commissaire UDC envisage de proposer un amendement.

Un commissaire (UDC) confirme, précisant qu'il souhaite ajouter une enveloppe financière.

Un commissaire (LJS) souligne que le délai est court. Si le commissaire UDC a une proposition claire, il préférerait que le vote ait lieu dès ce soir.

Un commissaire (UDC) propose de supprimer la première invite et de la remplacer par une nouvelle mentionnant un montant précis. Il estime que la commission pourrait faire cette modification.

Un commissaire (PLR) suggère de formuler ainsi : « à mettre à disposition des billets gratuits pour un maximum de 150 000 francs, (...) ».

Une commissaire (Ve) fait remarquer que cela représente environ 1200 places.

Un commissaire (UDC) corrige, indiquant que cela correspond plutôt à 1000 places à 30 francs. Il estime que le coût moyen sera d'environ 27-28 francs. Il précise qu'il s'agit simplement d'une autorisation de dépense et que, si moins de billets sont distribués, le montant dépensé sera également inférieur.

Une commissaire (Ve) relève qu'il faudra acheter les billets à l'avance.

Un commissaire (UDC) répond que le DCS se coordonnera avec l'organisateur. Il ajoute qu'il serait aussi possible de distribuer ces billets aux communes.

Une commissaire (PLR) souligne que ce n'est pas la commission des finances et se demande si cette commission-ci est autorisée à proposer un tel montant.

Un commissaire (S) précise que cela reste une motion, et que la commission peut décider comme elle l'entend, le Conseil d'Etat étant ensuite celui qui devra répondre. C'est simplement une proposition sur laquelle le CE devra se prononcer.

Le président remarque que le montant de 150 000 francs semble élevé par rapport au nombre de billets prévus pour cet événement.

Un commissaire (S) rappelle que c'est une motion qui invite le CE à répondre par un rapport dans les six mois à venir. Selon lui, il n'est pas nécessaire de spécifier un montant. Le pouvoir législatif donne une orientation et un cadre à l'exécutif, qui applique ensuite. Le CE pourra examiner cela avec les organisateurs.

Une commissaire (MCG) propose de mentionner un nombre de billets plutôt qu'un montant.

Un commissaire (LJS) rappelle que le Grand Conseil avait voté une motion permettant 1000 billets. Il pense qu'il serait possible de se baser sur ce chiffre.

Un commissaire (MCG) indique qu'il lui semble que, sur les 1000 billets, seulement 200 ou 500 avaient été attribués.

Un commissaire (UDC) propose que son invite vise à mettre à disposition 1000 billets gratuits.

Votes

Le président met aux voix l'amendement proposé par le commissaire UDC, qui est de supprimer la première invite et de la remplacer par :

à mettre à disposition 1000 billets gratuits auprès d'associations sportives genevoises qui organiseront et accompagneront les jeunes de moins de 18 ans à cette manifestation

Oui : 10 (3 S, 1 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 2 UDC, 1 LC)

Non : 4 (4 PLR)

Abstentions : 1 (1 Ve)

L'amendement proposé par le commissaire UDC est accepté.

Un commissaire (PLR) propose d'enlever la 2^e invite, qui ne fait plus de sens.

Une commissaire (Ve) répète que, pendant le mois de juillet, les associations sportives sont en vacances et n'utiliseront pas ces tickets.

Une commissaire (MCG) trouve que ce n'est pas important, et qu'il faut simplement mettre des billets à la disposition des associations.

Un commissaire (LJS) dit que la majorité des clubs sportifs organisent des camps en été. Le Servette FC distribue déjà certains billets et travaille en collaboration avec la FASE. Ces billets seront mis à disposition et au pire, s'ils ne sont pas utilisés, cela ne posera pas de problème.

Le président met au vote la proposition du commissaire PLR de supprimer la 2^e invite :

Oui : unanimité

Non : –

Abstentions : –

La 2^e invite est supprimée.

Le président met aux voix la M 3049 ainsi amendée :

Oui : 11 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 2 UDC, 1 LC)

Non : 4 (4 PLR)

Abstentions : –

La motion M 3049 ainsi amendée a été adoptée.

Catégorie de débat préavisée : II